

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 12/06/2025
Reçu en préfecture le 12/06/2025
Publié le
ID : 089-200042356-20250610-31_2025-DE

DEPARTEMENT DE L'YONNE	Le dix juin deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes à TISSEY, sous la présidence de Monsieur Rémi GAUTHERON.
ARRONDISSEMENT D'AVALLON	Etaient présents : Aisy-sur-Armançon : M. Christian FRANCOIS Ancy-le-Libre : Mme Véronique BURGEVIN Annoux : M. Jacques ROBO Argenteuil-sur-Armançon: M. Lionel MATHEY Bernouil : M. Patrice LAUGELOT CCCVT : M. Xavier COLLON Chassignelles : M. Maryan TRUCHY Chichée : M. Sylvain JACQUINOT Collan : M. Francis GOGOIS Cruzy-le-Châtel : M. Jean-Pierre BRIGAND Cry-sur-Armançon : M. Claude DUBOIS Dannemoine : M. Eric KLOETZLEN Dye : M. Bertrand BERLOT Epineuil : M. Yann WOJCIECHIWICZ Fleys : M. Xavier COLLON Fulvy : M. Robert HERBERT Gigny : M. Denis DUTARTRE Jully : M. François FLEURY Junay : M. Dominique PROT Molosmes : M. Dominique BUSSY Nuits-sur-Armançon : M. Jean-Louis GONON Pacy-sur-Armançon : M. Jean-Luc GOUX Roffey : M. Rémi GAUTHERON Rugny : M. Fabien GENET Saint-Martin-sur-Armançon : M. André MLYNARCZYK Sennevoy-le-Haut : M. Jean-Louis MARONNAT Serrigny : Mme Nadine THOMAS Stigny : M. Paul DE DEMO Tissey : M. Thomas LEVOY Tonnerre : M. Philippe GERTNER, M. Jean-François FICHOT Tronchoy : M. Jacques TRIBUT Villon : M. Anthony BELLEGANTE CCLTB : M. Thomas LEVOY, M. François FLEURY, M. Robert HERBERT, Mme Nadine THOMAS, Mme Véronique BURGEVIN.
SYNDICAT DES EAUX DU TONNERROIS	Délégués titulaires absents excusés suppléés : Argenteuil-sur-Armançon : M. Sébastien SCHIER est suppléé par Monsieur Lionel MATHEY Chichée : Mme Nathalie OUDIN est suppléée par M. Sylvain JACQUINOT Epineuil : M. Alain BŒUF est suppléé par M. Yann WOJCIECHIWICZ.
Nombre de délégués : - En exercice : 56 - Présents : 38 - Absents : 18 dont ayant donné Pouvoir :0 - Votants : 38	Délégués titulaires absents excusés non suppléés : Censy : M. Alexandre BARDET Châtel-Gérard : M. Régis MONOT Fontaines-les-sèches : M. Hubert MONTENOT Gland : Mme Sandrine NEYENS Grimault : Mme Jacqueline DE DEMO Pasilly : M. Julien GROGUENIN Pimelles : Mme Nadège GOUSSARD Sarry : Mme Danielle RIOTTE Sennevoy-le-Bas : M. Dominique VARAILLES Vezannes : M. Laurent SEURAT.
Compétence EAU : Nombre de délégués : - En exercice : 49 - Présents : 31 - Absents : 18 dont ayant donné pouvoir :0 - Votants : 31	Délégués titulaires absents non excusés suppléés : Bernouil : M. Gilles VAUGEOIS est suppléé par M. Patrice LAUGELOT CCCVT : M. Stéphane AUFRERE est suppléé par M. Xavier COLLON Saint-Martin-sur-Armançon : M. Benjamin LEMAIRE est suppléé par M. André MLYNARCZYK CCLTB : Mme Delphine GRIFFON est suppléée par M. Robert HERBERT.
Compétence ASSAINISSEMENT COLLECTIF : Nombre de délégués : - En exercice : 20 - Présents : 16 - Absents : 4 dont ayant donné Pouvoir :0 - Votants : 16	Délégués titulaires absents non excusés non suppléés : Bérù : Mme Athénaïs LE COURT DE BERU Cheney : M. Thomas GRAPIN Jouancy : Mme Laurence TRANSLER Mélisey : M. Eric ROUSSEAU Perrigny-sur-Armançon : M. Romaric JOLY Vezinnes : M. Georges CUSSAC Viviers : M. Christian PICQ Yrouerre : M. Gilles GARNIER.
Compétence ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : Nombre de délégués : - En exercice : 5 - Présents : 5 - Absents : 0 - Pouvoir : 0 - Votants : 5	Secrétaire de séance : M. Jean-Louis GONON, Maire délégué de Nuits-sur-Armançon. Date de convocation : 30 mai 2025
	Délibération n° 31-2025
	Objet : FINANCES - Admission en non-valeur de créances éteintes - Budget « Assainissement collectif» - c/6542

VU que La commission de surendettement de l'Yonne du 12/04/2025 a imposé une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire pour un abonné du SET ;

CONSIDERANT que cette décision implique l'effacement de toutes les dettes de l'abonné antérieures au 11/02/2025 et pour un montant de 417.23€.

CONSIDERANT qu'elle s'impose au SET, la créance est définitivement éteinte et ne peut plus être contestée.

En réponse à la demande du comptable public de prendre acte de cette décision et d'accepter l'admission en non-valeur des dettes de cet abonné,

Monsieur le Président propose au comité syndical d'accepter d'accorder l'admission en non-valeur des titres des exercices 2020-2021-2022 pour un montant total de 417,23€.

Après délibération le Comité syndical, à 38 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

ACCEPTE d'accorder l'admission en non-valeur des titres des exercices 2020-2021-2022 pour un montant total de 417,23€,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de bien vouloir signer toutes les pièces pour reconnaître la somme de 417,23€ en tant que produit irrécouvrable,

DIT que ces dépenses seront imputées au chapitre 65, et 6542 « créances éteintes ».

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le président,

Rémi GAUTHERON.



Le Président :

- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,*
- *Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification.*